

EN CHIFFRES

130
agents

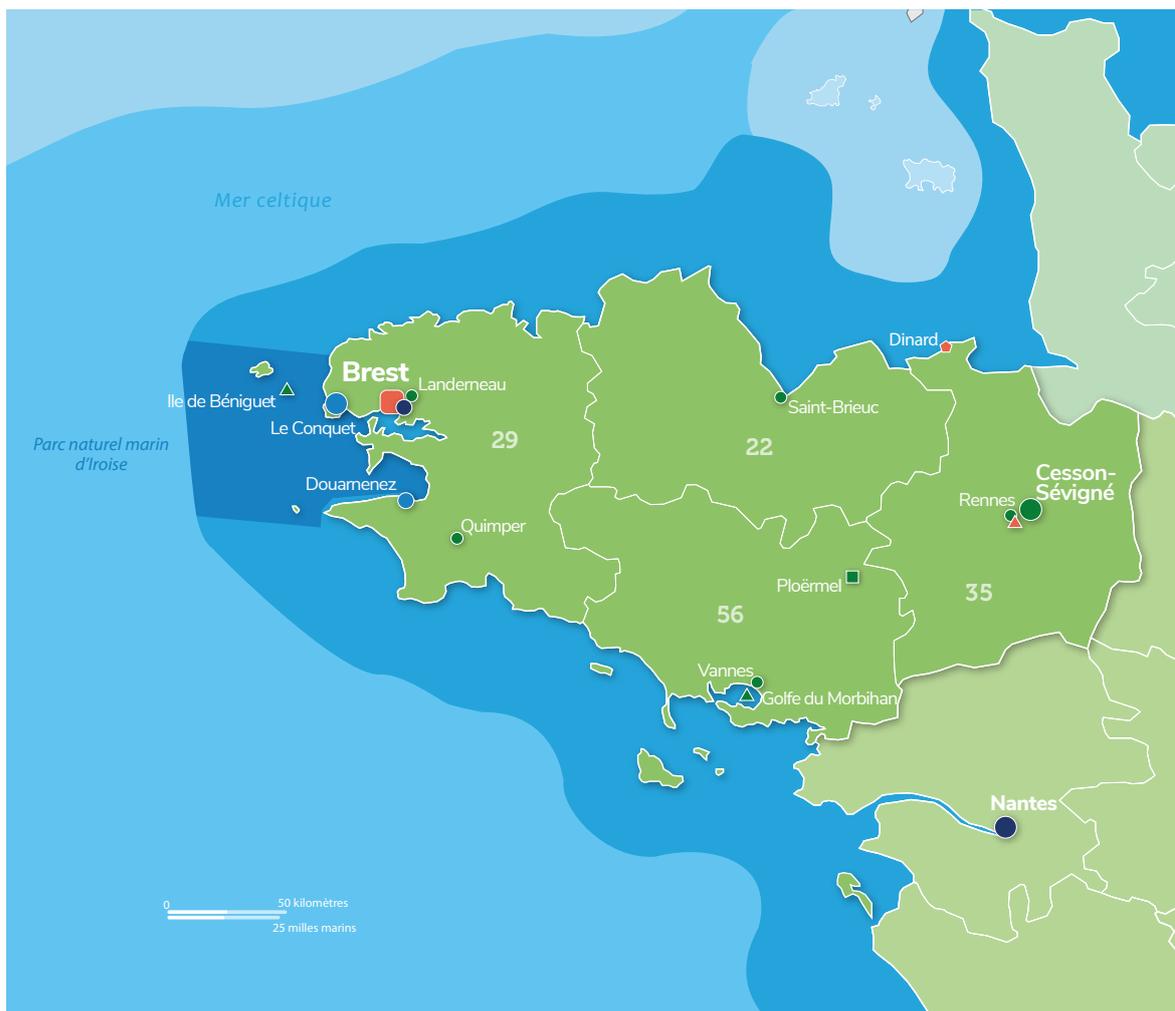
1
site régional
à Cesson-Sévigné

4
sites
départementaux

1
parc naturel marin
d'Iroise (PNMI)

1
réserve nationale de
chasse et de faune
sauvage (RNCFS)
du Golfe du Morbihan

IMPLANTATION DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ EN BRETAGNE



Sites OFB

- Siège de l'OFB
- Site national
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- ◆ UMS Patrinat
- Siège de la direction régionale
- Service départemental
- ▲ Réserve et site naturel
- Unité spécialisée migrateurs
- Siège de parc naturel marin, et ● site associé
- Délégation de façade, et ● site associé

Périmètres

- Région
- Parc naturel marin
- Eaux sous souveraineté
- Zone économique exclusive

Sources : OFB
Fonds cartographiques : OFB, IGN, SHOM
Réalisation : O. Debuf
© OFB, 2022



LE MOT DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE



Sylvie DETOC

Lors de cette seconde année d'existence, la DR Bretagne de l'OFB a suivi son cap pour protéger les milieux marins, humides et terrestres en Bretagne.

En 2021, avec plus de 2000 contrôles réalisés, 235 avis techniques rendus aux services de l'Etat sur des projets de travaux et d'aménagement, de nombreuses actions de connaissance menées en régie par des équipes formées aux différentes espèces bretonnes et l'accompagnement de treize dossiers d'atlas de la biodiversité communale (ABC) venant compléter les vagues précédentes, les équipes de la DR Bretagne ont contribué, aux côtés des acteurs, à la préservation de la biodiversité bretonne.

En 2021, le plan France Relance a nettement favorisé le déploiement de projets de territoire en faveur de la restauration des milieux notamment. Ainsi, plus de 4M€ ont été mobilisés par le PNM Iroise ou encore les partenaires locaux pour développer des ABC ou lancer des chantiers de restauration des milieux marins. La biodiversité remarquable a été à l'honneur avec l'extension de la RNN Iroise, annoncée lors du congrès mondial de la nature, s'inscrivant pleinement dans la stratégie nationale des aires protégées.

L'équipe des 130 agents de la DR Bretagne, malgré les contraintes sanitaires, a poursuivi ou développé les actions prioritaires en faveur de la limitation de l'érosion de la biodiversité bretonne. Pour cela, les temps de formation ont été intensifiés, permettant à chacune et chacun d'appréhender la palette des missions de l'OFB. Puisque l'année 2021 était « année de la haie » pour l'OFB, l'accent a été particulièrement mis sur la formation des équipes sur le thème des haies et du bocage. L'établissement d'un diagnostic territorial, identifiant une vingtaine d'enjeux prioritaires pour la Bretagne ainsi que les leviers fondamentaux à actionner pour les traiter, a également permis, de concentrer les moyens sur les défis les plus importants.

Enfin, l'année 2021 a vu tous les services départementaux (SD) se regrouper sur des sites communs, les managers se retrouver au Conquet pour un séminaire de partage de bonnes pratiques, et aussi l'ensemble du personnel de la DR se rencontrer à Erdeven pour mieux se connaître... Et afin de rester tous engagés pour la biodiversité bretonne !



Séminaire DR Bretagne Erdeven
© Marion Le Vée / OFB

Connaissance, recherche et expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages

Restauration de la continuité écologique et sédimentaire sur le massif forestier de Lanouée (56)

La forêt de Lanouée est le deuxième plus grand massif forestier de Bretagne. Située essentiellement dans le Morbihan, elle s'étend sur 3850 hectares. Propriété de la Caisse des Dépôts, gérée par la Société Forestière, elle est classée zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. 30 km de cours d'eau y sont recensés dans le référentiel BD TOPO®.

Le remembrement rural qui a redessiné les campagnes bretonnes pour faciliter la motorisation de l'agriculture a eu des conséquences sur la forêt et son système hydrographique.

Afin de restaurer des zones humides et des cours d'eau de têtes de bassin versant altérés par les activités humaines, des travaux ont été entrepris en 2021. À terme,

six plans d'eau en barrage vont être supprimés et deux cours d'eau vont être remis dans leur fond de vallée naturelle (talweg) sur plus de 1500 mètres.

En limitant la dégradation et la fragmentation des écosystèmes aquatiques, ce projet, mené avec l'appui technique de la DR Bretagne (services départementaux et régionaux), en lien avec la DDTM56, vise à améliorer la biodiversité aquatique, l'état de la ressource en eau et la résilience du milieu.

Découvrez la vidéo « Forêt de Lanouée, restauration du tracé des cours d'eau », réalisée en septembre 2021 dans le cadre de la journée de la Nature organisée par le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations.

<https://youtu.be/gc1R6eu9Bkg>



Pêche électrique - Locmaria Berrien (29)
© Marion Le Vée / OFB

Suivi de la qualité des cours d'eau par pêche électrique

Les pêches électriques conduites par l'OFB répondent à deux objectifs : Mesurer l'indice poisson rivière (IPR) qui est un des paramètres permettant de déterminer le bon état des cours d'eau, obligation édictée par la Directive Cadre Européenne (DCE) de 2006. Sur certains cours d'eau suivis depuis 30 ans, cette technique a également pour objectif d'effectuer des suivis de long terme, permettant par exemple d'étudier les effets du changement climatique.

La DR Bretagne vient aussi en appui de la DR Pays de la Loire qui ne dispose pas de cellule régionale dédiée. Une partie des opérations est effectuée en régie, l'autre étant sous-traitée auprès du bureau d'étude Hydroconcept. En 2021, 58 stations ont ainsi été étudiées en Bretagne, et 47 en Pays de la Loire. Les résultats obtenus sont globalement stables, en comparaison des années antérieures : un grand nombre de cours d'eau est encore en bon état sur la partie ouest de la Bretagne, tandis que la majeure partie de ceux situés en Ille et Vilaine et dans les départements des Pays de Loire sont en état dégradé.



Forêt de Lanouée
© Alexandra Hubert / OFB

Suivis sur le site militaire de Coëtquidan, « hot spot » breton de biodiversité

Compte tenu de faibles pressions agricoles et urbaines qui s'y exercent, le camp militaire des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC) représente un réservoir important de biodiversité pour la région avec nombres d'habitats prioritaires de landes, forêts et zones humides oligotrophes. Plusieurs protocoles nationaux de suivis scientifiques sont mis en place sur ce territoire.



Fauvette pitchou
© Sébastien Gautier / OFB

Un suivi STOC capture de landes sèches :

les landes sèches représentent un habitat prioritaire en Bretagne, elles sont très présentes parmi la mosaïque d'habitats du camp. Le programme Suivi Temporel des Oiseaux communs (STOC capture) qui a été mis en place vise à étudier les variations de deux des

plus importants paramètres démographiques des populations d'oiseaux : survie des adultes et succès de la reproduction.



Grand rhinolophe
© Sébastien Gautier / OFB

Une grande richesse de chiroptères :

Les recensements ont permis de mettre en évidence des effectifs d'hivernants significatifs ainsi qu'une diversité très importante sur le camp (15 espèces recensées sur les 22 espèces inventoriées en Bretagne). A travers les 12 années consécutives d'étude, le site constitue ainsi l'un des

sites majeurs pour l'hivernation des chauves-souris en Bretagne, et l'un des quatre sites d'hivernation les plus importants pour la conservation des chauves-souris dans le Morbihan.



Azuré des mouillères
© Sébastien Gautier / OFB

Une espèce très rare de papillon des zones humides : L'Azuré des mouillères

(*Maculinea alcon alcon*) est un insecte lépidoptère classé « en danger » sur la liste rouge des insectes menacés en France métropolitaine. Aujourd'hui, l'espèce est présente uniquement sur quatre sites en

Bretagne. A ce titre, il bénéficie d'une protection nationale. Les actions du Plan régional d'action (PRA) *Maculinea*, mises en place sur le site ont conduit à son bon état de conservation.

A travers ces suivis, la DR Bretagne assure un rôle de conseiller auprès des autorités militaires. Le personnel du camp militaire de Coëtquidan est sensibilisé à la préservation de la faune et de la flore et au respect du code de l'Environnement.

Projet national de cartographie des zones humides

L'année 2021 a vu le lancement du projet national de cartographie des zones humides sur le territoire métropolitain, commandé par le ministère de la transition écologique et mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire regroupant l'UMS PatriNat OFB, le CNRS, le MNHN, l'Université Rennes 2, l'Institut Agro école interne Agrocampus Ouest, l'US InfoSol INRAe, la fondation de la Tour du Valat, et des acteurs présents dans les territoires : les agences de l'eau, le forum des marais atlantiques, l'office de l'environnement de Corse...

Les services régionaux et départementaux de l'OFB ont été mis à contribution au printemps pour mettre en œuvre un protocole de délimitation et de caractérisation des sols et des habitats de zones humides.



Mare arrière dunaire - Lancieux
© Hélène Anquetil / OFB



Délimitation d'une zone humide littorale récemment dépoldérée - Ploubalay (22)
© Hélène Anquetil / OFB

Valorisation des données : une approche reproductible

Entre avril et juin 2021, lors de 7 jours de prospections, plus de 15 zones humides ont été expertisées par des agents de la DR Bretagne et des agents des services départementaux, sur une centaine de points de sondages pédologiques au total.

L'accent a été mis sur les zones humides littorales (estrans, polders, pannes dunaires) et forestières, généralement sous-représentées dans les inventaires communaux de zones humides. Dans le Finistère, la journée a été l'occasion d'initier plusieurs agents à la délimitation des zones humides au travers de la pédologie et de la description des habitats naturels.

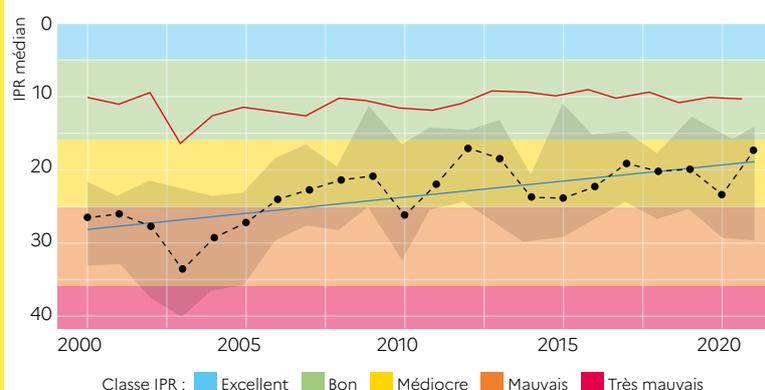
Valoriser les données consiste à en extraire de l'information et à l'interpréter, par exemple pour améliorer la gestion des milieux. Pour produire des rapports ou des articles, on va extraire des données d'une base, les ouvrir dans un tableur pour réaliser des calculs et graphiques. Les éléments calculés peuvent ensuite être cartographiés en SIG. Le document final est rédigé en traitement de texte et les éléments illustratifs copiés-collés depuis les diverses sources.

La démarche « reproductible » consiste à produire des documents directement à partir des données.

Le code employé pour le calcul est fourni en annexe. Les avantages sont multiples : facilité de mise à jour (il suffit de mettre à jour les données), de partage (une personne disposant des données et des scripts peut reproduire le document), transparence des méthodes.

Le service a employé cette méthode pour porter à connaissance de la communauté scientifique l'existence de la base Aspe, par un « data paper » co-écrit avec la DSUED et la DRAS.

Évolution de l'indice poisson rivière (IPR) en Ille-et-Vilaine



La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage

L'Office français de la biodiversité en Bretagne contribue à l'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau (pollution de la ressource, atteinte aux zones humides, au cours d'eau ou littoral), aux espaces naturels, à la flore et la faune sauvage (espèces gibier ou protégées, lutte contre les trafics d'espèces), à la chasse (contre-braconnage, renforcement de la sécurité à la chasse) et à la pêche ainsi que la police sanitaire.

Bilan chiffré de l'activité police : avis techniques et contrôles

En 2021, près de 235 avis techniques ont été émis en Bretagne sur sollicitation des services de l'état (DDTM, DREAL...) essentiellement sur les milieux aquatiques (1 avis sur le domaine marin et 8 avis sur le domaine terrestre).

Durant l'année 2021, les 93 Inspecteurs de l'Environnement de la DR Bretagne ont effectué 2023 contrôles. Ces derniers sont pour 63 % conformes, pour 35 % non conformes et 2 % en attente de traitement au 31/12/2021.

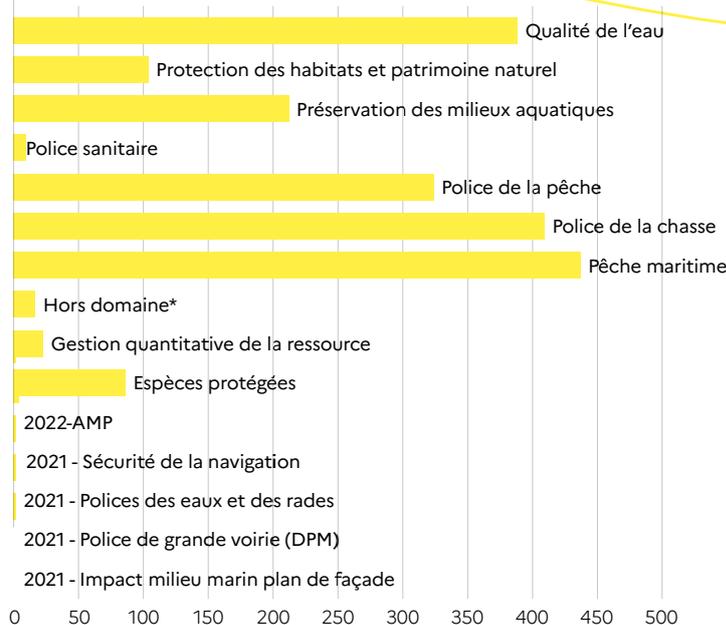
Les contrôles non conformes ont donné lieu à la création de 651 documents de police dont 75 % correspondent à des procédures d'enquête judiciaire, 15 % à des procédures d'avertissement, 5 % à des amendes forfaitaires et 5 % en procédure administrative.

Répartition des contrôles par domaine d'activités

L'activité de contrôle s'organise sur quatre domaines principaux :

- La pêche maritime pour 22 %
- La police de la chasse pour 20 %
- La qualité de l'eau (pollutions diffuses et accidentelles) pour 19 %.
- La police de la pêche en eau douce pour 16 %
- La préservation des milieux aquatiques pour 11 %
- La police de la protection des habitats et du patrimoine naturel pour 5 %
- La police sur les espèces protégées pour 4 %

Répartition des contrôles par domaine d'activité du plan de contrôle Eau et Nature



* Hors domaine : en 2021, concerne les contrôles : des PPP par les particuliers, les déchets dans le milieu naturel au titre du code pénal et la police « autres espaces protégés (RCFS, RNCFS, etc.) ». Données OSCEAN - Services OFB - Territoire BZH - Année 2021



L'appui technique de la phase amont à la rédaction d'avis techniques

En 2021, l'association des techniciens de bassins versants bretons (ATBV) a sollicité la DR Bretagne pour organiser et animer deux sessions d'informations techniques dédiées à la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau (juin et décembre). En Bretagne, les cours d'eau sont soumis à de nombreuses pressions et n'ont pas été épargnés par les travaux hydrauliques lourds des dernières décennies impactant fortement les milieux aquatiques et terrestres. La destruction et la fragmentation des habitats constituent une des principales causes d'érosion de la biodiversité. Ces interventions auprès des techniciens rivières ont permis d'actualiser les connaissances sur cette thématique et de favoriser le partage d'expériences. Cette démarche de sensibilisation initiée à partir de 2014 est régulièrement renouvelée. Elle a vocation à partager les recommandations techniques afin de rendre plus

efficace la prise en compte des remarques de l'OFB. Dès la phase amont de l'instruction des dossiers et ainsi gagner un temps précieux sur la rédaction d'avis techniques.

Ces sessions de sensibilisation techniques sont couplées à des interventions sur le terrain pour compléter le partage des connaissances sur ce sujet.

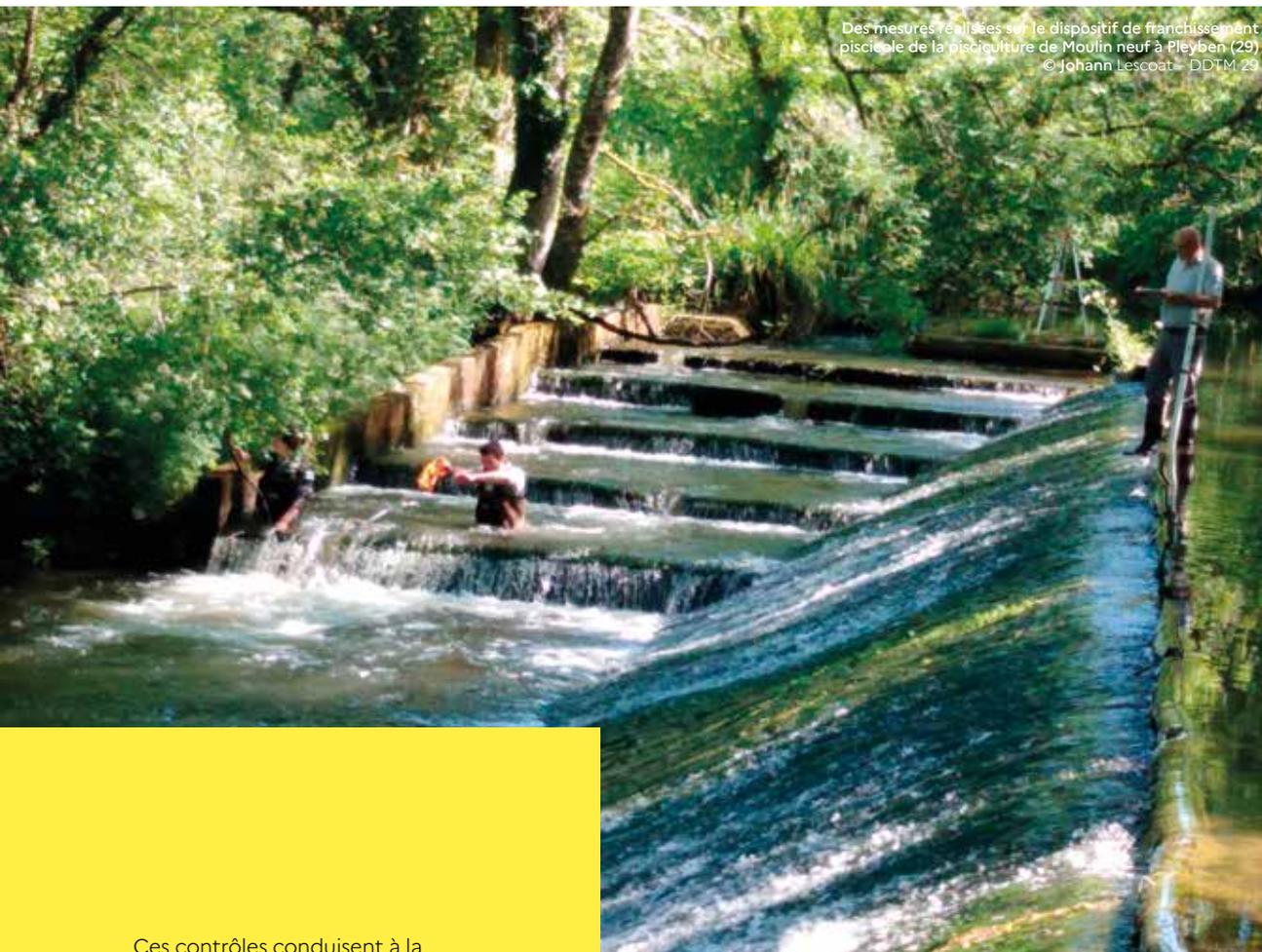


Journée d'informations techniques - ATVB

L'appui technique à la restauration de la continuité écologique

Dans le cadre du continuum en termes de police (administrative et judiciaire), les services de l'OFB interviennent en appui aux services de l'Etat pour le contrôle du respect des obligations réglementaires. C'est notamment le cas pour les dispositions liées à l'application de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement qui impose aux propriétaires d'ouvrages, pour les cours d'eau classés en liste 2, la restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire). A titre d'exemple, depuis 2017, le SD du Finistère avec l'appui de la DR Bretagne réalise de nombreux diagnostics des dispositifs existants pour la montaison et la dévalaison au droit des piscicultures implantées sur les cours d'eau classés. Ainsi, douze piscicultures ont été visitées, dont deux en 2021, celle de Tréveil à Plouénan et celle de Moulin Neuf à Pleyben.

Des mesures réalisées sur le dispositif de franchissement piscicole de la pisciculture de Moulin neuf à Pleyben (29)
© Johann Lescoat - DDTM 29



Ces contrôles conduisent à la rédaction de rapports transmis à la DDTM qui, le cas échéant, demande aux propriétaires de se mettre en conformité. En 2021, suite au constat d'un dysfonctionnement de la passe à poissons établi en 2018, des travaux de mise aux normes ont été réalisés sur le site de Pont Ar Zall à Loc-Eguiner.

Ces diagnostics et les travaux de restauration qui suivent permettent d'améliorer la situation sur de nombreux cours d'eau ayant de forts enjeux pour les migrateurs amphihalins. Ils établissent le constat que la dévalaison n'était pas toujours bien prise en compte et que le respect du débit minimum réservé n'était pas toujours effectif.

La sécurité à la chasse en Bretagne et l'activité des services départementaux

La sécurité des chasseurs et des usagers de la nature est un sujet de société, lié notamment aux enjeux de partage de la nature et, depuis quelques années, une priorité politique portée par le gouvernement.

Sur le plan national, au cours de l'exercice cynégétique 2020-21, 83 accidents ont été répertoriés par l'OFB dont 44 qualifiés de graves et 7 mortels avec une victime non chasseur.

Le sujet est sensible et les citoyens manifestent une exigence accrue concernant la sécurité à la chasse. C'est d'autant plus vrai cette saison suite à l'accident mortel survenu sur la commune de Lailly en Ille-et-Vilaine, d'une personne non chasseur.

En 2021, la Dr Bretagne s'est mobilisée : ses inspecteurs de l'environnement ont réalisé 143 contrôles portant sur la sécurité à la chasse sur 411 relatifs à la police de la chasse.



Les 3 principales infractions à la sécurité à la chasse relevées par les inspecteurs de l'environnement en Bretagne sont :

- Le tir en direction d'habitations en direction de routes ou de chemins ouverts au public
- Le non-respect des dispositions réglementaires des schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) notamment des absences de ports d'effets voyants de couleur orange ou être porteur d'arme à feu chargée sur une route ou sur un chemin ouvert au public
- Le transport d'arme à feu non démontée et non placée sous étui à bord d'un véhicule à moteur.

Depuis les années 80 dans chaque département perdure un arrêté de sécurité publique, pris en application d'une circulaire ministérielle du ministère de l'intérieur. Cet arrêté comporte à minima des interdictions ou des restrictions d'utilisation d'armes à feu, notamment à proximité des habitations ou des voies de circulation. Les schémas départementaux de gestion cynégétique dans lesquels sont notifiées des mesures liées à la sécurité à la chasse applicable par les inspecteurs de l'environnement permettent de compléter ces mesures.

Parallèlement à ces missions de contrôle, en application de la loi du 24 juillet 2019, l'OFB est compétent s'agissant de la suspension administrative du permis de chasser. En vertu de l'article L.423-25-1 et suivants du code l'environnement, le directeur général de l'OFB peut procéder à la suspension de chasser à titre administratif, après rétention sur proposition des agents de l'OFB.

Ces dispositions doivent intervenir en cas d'accident ayant entraîné la mort d'une personne, ou involontairement causé une atteinte grave à l'intégrité physique d'une personne à l'occasion d'une action de chasse. Les agents de l'OFB les ont mises en œuvre à 4 reprises en Bretagne depuis qu'une note de service de la Direction de la police et du permis de chasser (DPPC) du 28/09/2020 est venue les encadrer.

Epidémie d'Influenza aviaire hautement pathogène : la DR Bretagne agit

A l'automne 2021, la direction générale de l'alimentation du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation alertait la France et l'Europe d'un risque sanitaire élevé lié à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

Ce risque s'est confirmé dans la région Grand Est, notamment sur le lac de Madine où plus de 350 oiseaux sauvages infectés IAHP ont été retrouvés morts.

Les régions du littoral étaient relativement épargnées par l'épidémie jusqu'au début de l'année 2022 où le département des Côtes d'Armor a constaté plusieurs cas IAHP sur le secteur de la baie de Saint-Brieuc avec une grande diversité dans les espèces touchées (macareux moine, limicoles, buse variable et mouette rieuse).

Les agents du SD des Côtes d'Armor, aidés par ceux de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, ont eu pour consigne de maintenir une surveillance renforcée SAGIR (Réseau de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres) sur les secteurs concernés.

Des arrêtés préfectoraux de zones de contrôles temporaires (APZCT) ont été pris lors de chaque cas positif, suivis par la mise en place de mesures de surveillance et de prévention renforcées : l'obligation de claustration des volailles (mise en bâtiment fermé), l'interdiction de sortie et d'entrée des exploitations de volailles et l'interdiction de transport et d'introduction dans le milieu naturel de gibier à plume.

Début 2022, les collègues de la région Pays de Loire ont connu un épisode dramatique dans les élevages de volailles de Vendée et de Loire Atlantique. Le risque de propagation à la Bretagne était réel avec 6 cas répertoriés dans des élevages de palmipèdes, au mois d'avril. Des mesures de précaution sanitaires ont été mises en œuvre par la DRAAF*, les DDPP bretonnes et l'OFB pour contenir une éventuelle épidémie de grande envergure.



© Manuel Bouquet

* DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 * DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

Appui à la mise en œuvre des politiques publiques

La gestion quantitative de la ressource en eau était à l'agenda 2021 de la DR Bretagne.

Webinaire hydrologie milieux usages climat (HMUC)

La Région Bretagne en partenariat avec la direction régionale, le CRESEB*, la DREAL et l'Agence de l'eau a organisé un webinaire en 6 modules dédié aux études Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC). Cette étude est un outil du SDAGE Loire-Bretagne pour la gestion quantitative de la ressource en eau à l'échelle locale.

La DR Bretagne (Hélène Anquetil - Ingénieur appui à la planification et aux acteurs), accompagnée du Pôle Écohydraulique de Toulouse de l'OFB (Pierre Sagnes), de l'association Bretagne Grands Migrateurs (Gaëlle Germis) avec le soutien de la Région et du CRESEB, ont conçu le module « MILIEUX » de ce webinaire qui a été présenté le 30 juin 2021 devant 52 participants.

Les 6 modules du webinaire sont disponibles en ligne :

<https://www.creseb.fr/cycle-webinaire-hmuc/>

Atelier interne OFB



Formation interne gestion quantitative - 2 juillet 2021
© Hélène Anquetil / OFB

La première édition de l'atelier interne OFB « Quels leviers pour une gestion quantitative en faveur des milieux ? » s'est tenue le 2 juillet 2021 à Cesson-Sévigné (35) en présence de 15 agents des DR et des SD de Bretagne et des Pays de la Loire. Intervenants : Claire Magand - Chargée

de mission nationale Gestion quantitative et changement global, Philippe Vachet - CSD35 et Hélène Anquetil - Appui aux acteurs à la DR Bretagne. L'occasion de mieux évaluer la portée des leviers OFB en matière de police, de connaissance et d'appui aux acteurs » sur ce sujet d'actualité à enjeu.

Arrêtés cadre sécheresse bretons

En 2021, le Finistère et le Morbihan comptaient parmi les derniers départements de France à être dépourvus d'un arrêté cadre départemental portant réglementation des usages de l'eau dit « arrêté cadre sécheresse ». Dans le même temps, les arrêtés cadres sécheresse d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor nécessitaient une révision profonde. La DR Bretagne a apporté un appui technique, aux niveaux régional et départemental, sur la définition des seuils de déclenchement dans les cours d'eau et réglementaire sur la bonne applicabilité des mesures de restrictions.

Les arrêtés cadre sécheresse ont été signés pour l'Ille et Vilaine le 11 juin 2021, pour le Finistère le 15 février 2022 et pour le Morbihan le 18 mars 2022.

Nouveau SDAGE 2022-27

En 2021, le projet de nouveau SDAGE 2022-2027 est entré dans sa phase de concertation publique. L'OFB en tant que membre du secrétariat technique local Vilaine-Côtiers Bretons, a présenté aux côtés de la DREAL et de l'Agence de l'eau le projet de SDAGE lors de plusieurs événements au printemps 2022 : le forum de l'eau (17/03/22), l'assemblée du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne (CESER) (20/04/22) et l'assemblée de l'association Eaux et Rivières de Bretagne (10/03/22).

Formation nouveaux élus de commissions locales de l'eau

En 2020, suite aux élections locales, les élus membres des commissions locales de l'eau (CLE) ont été grandement renouvelés. Afin d'initier ou de perfectionner les connaissances des nouveaux venus, l'association des présidents de CLE de Bretagne (APPCB), en partenariat avec la DR Bretagne, les CPIE et l'Agence de l'eau, a mis en œuvre 3 sessions de formations à Ploufragan (22), Châteaulin (29) et Crac'h (56), réunissant plus d'une quarantaine d'élus. La DR est intervenue sur le thème « milieux aquatiques, biodiversité et cycles de l'eau » (Mikaël Le Bihan du service police, Hélène Anquetil du service appui aux acteurs).

Projet de restauration écologique terre-mer

En 2021, la DR Bretagne et la commune de Ploumoguer (29) ont noué un partenariat concernant un projet de restauration écologique à l'interface terre-mer. Ses objectifs : la restauration de milieux naturels littoraux (suppression d'un parking, d'une route, reconstitution de dunes) et de l'arrière littoral (zone humide, cours d'eau).

Ce site est désormais intégré au réseau inter-régional Bretagne-Pays de la Loire de suivi de sites locaux par l'OFB, en remplacement du Bois d'Orcan (35) dont le suivi s'est achevé en 2020.

L'implication de la DR Bretagne est transversale et multiple au travers de la participation active du Parc naturel marin d'Iroise (Patrick Pouline), de la DR Bretagne (Hélène Anquetil, Pascal Irz et Denis Robert) et du SD du Finistère (Malcy De Wavrechin et Jonathan Mornet).



Topo Ploumoguer (29)
© Hélène Anquetil / OFB



Journée CAMAB Ploumoguer
© Hélène Anquetil / OFB

* CRESEB : Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne

La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels

Suivi des canards de surface hivernants par balises GPS dans le golfe du Morbihan



Les données issues des comptages réalisés dans le golfe du Morbihan depuis les années 1960 montrent une diminution régulière depuis 30 ans des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants. Ce constat, particulièrement marqué chez les anatidés, a fait émerger des besoins en études complémentaires. C'est dans ce contexte qu'une vingtaine de canards (canards siffleurs, sarcelles d'hiver et canards colverts) ont été équipés de balises GPS au cours de l'hiver 2020/2021 par l'OFB et Bretagne Vivante.

Les données de géolocalisation recueillies ont permis d'apporter des éléments de réponse à différentes questions : comment se répartissent les oiseaux sur leur zone d'hivernage ? Quelle est leur utilisation des différents habitats disponibles ? Quelle est l'influence des activités humaines sur leur répartition ? Elles ont également apporté des informations supplémentaires sur les trajets migratoires des oiseaux étudiés ainsi que sur leurs aires de nidification. Concernant la migration, les balises ont permis d'obtenir des données sur les trajets des oiseaux, leurs haltes migratoires, ainsi que leurs aires de reproduction (un oiseau a parcouru plus de 6000km depuis le golfe du Morbihan pour atteindre son aire de reproduction). Les données ont également fourni des informations sur les zones d'hivernage de l'année suivante (2021/2022), avec un canard siffleur femelle, dans une réserve au Sud-Est de l'Angleterre.

Trajets migratoires (du 02/02/2021 au 07/07/2021)



Sources : OFB, Bretagne Vivante, Bing Maps

Un modèle pour la stratégie aires protégées

La réserve naturelle de Saint-Brieuc (22) via Vivarmor Nature, bénéficie depuis 2020 du soutien de l'OFB pour un projet de mobilisation citoyenne. L'objectif est de permettre à des personnes convaincues de la nécessité de protéger l'environnement de participer à des démarches de sensibilisation auprès d'autres citoyens. L'îlot du Verdelet, autre lieu d'une richesse insoupçonnée, concentre aussi l'attention de ces ambassadeurs. Ce projet MobBiodiv', basé également sur le déploiement d'une université de la nature et sur le renforcement du réseau de relais de l'association a été élu « coup de cœur » par un vote citoyen en ligne. 2021 marque le lancement de la stratégie nationale aires protégées, ce projet est un modèle à suivre, les résultats de sa mise en œuvre très régulièrement publiés sont éloquentes !

Appui aux acteurs et la mobilisation de la société

La DR Bretagne en appui des transitions

A l'automne 2020, la DR se joignait à l'ADEME et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour accompagner la Région dans la mise en œuvre d'un appel à projets particulièrement important pour les collectivités et les associations bretonnes. Au cœur de cette démarche, mobiliser la population et l'embarquer sur les voies des transitions. 87 dossiers, représentant près de 40 territoires intercommunaux, ont été instruits collectivement sur près de quatre semaines. 1,8 millions d'euros ont été consacrés au soutien de 47 projets retenus !



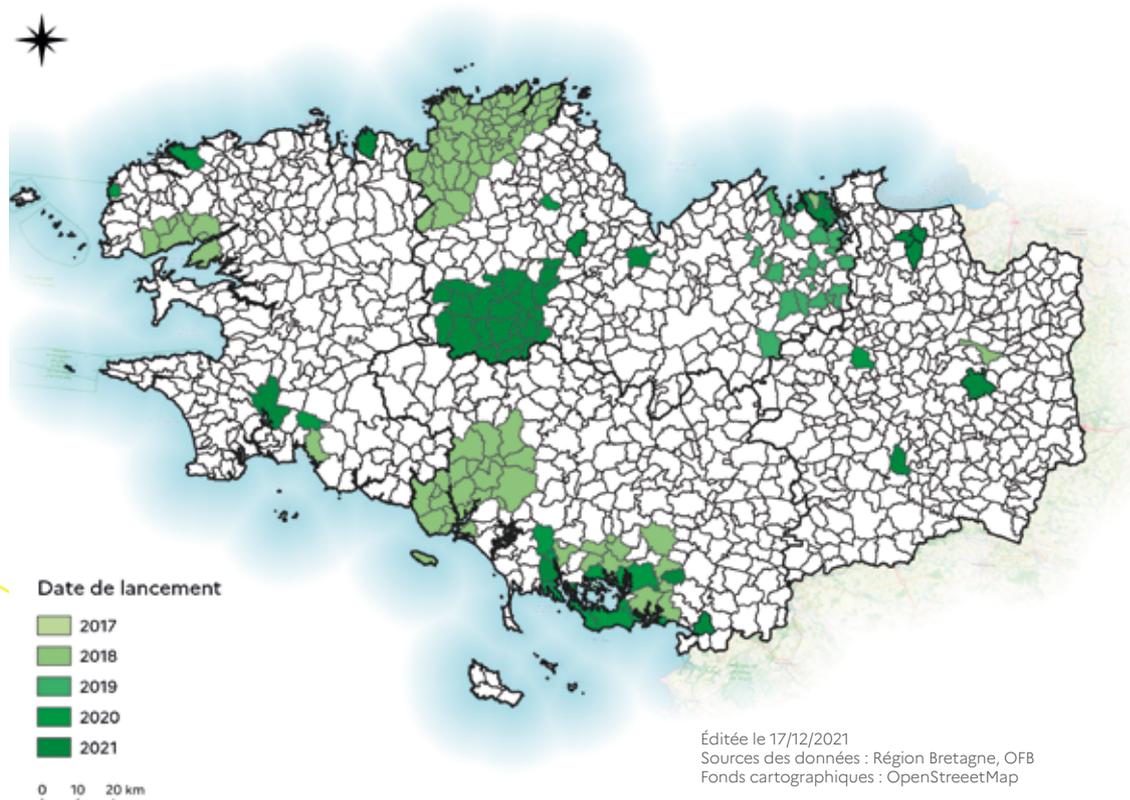
Plan de relance : ABC en mode renforcé

Chaque année depuis 2017, l'OFB soutient financièrement les communes et intercommunalités pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale (ABC) en publiant un appel à projets dédié.

En 2021, deux appels à projets ont été lancés dans le cadre du plan France Relance, avec succès : plus de 390 projets déposés par les collectivités, couvrant plus de 1 820 communes.

Au total, 9,6 M€ ont été dédiés à ce dispositif, permettant de soutenir plus de 180 nouveaux projets d'ABC (près de 900 communes couvertes). Pour la Bretagne, treize dossiers ont été retenus sur ses deux sessions, pour un montant total cumulé d'1,180 millions d'euros dont 764 400 euros financés par le plan de relance. La dynamique est réellement enclenchée dans les territoires grâce à ce dispositif, clairement renforcé en 2021.

Les territoires bretons engagés dans un atlas de la biodiversité communale (ABC) et accompagnés par l'OFB en 2021



Les temps forts de la DR

2021, année de la haie

Compte-tenu des enjeux forts de préservation de la biodiversité qui sont intimement liés au bocage, l'OFB a décrété 2021 comme « année de la haie ».

Dans ce cadre, la DR Bretagne a engagé de nouvelles actions, dont certaines en partenariat qui ont permis d'accroître l'expertise des équipes et de développer une dynamique positive, dans les missions connaissance, police, appui aux acteurs et mobilisation qui structurent l'action de l'OFB.

Les haies en Bretagne ?

La Bretagne demeure une des dernières terres françaises où l'on trouve un bocage dense, même s'il a reculé de près de 12% entre 1996 et 2008*. L'importance du bocage breton sur la biodiversité est d'autant plus grande que la Bretagne compte parmi les territoires les plus fragmentés de France (nombreuses ruptures de continuités écologiques). Aussi, les haies et les talus sont à la fois une zone de refuge pour la biodiversité et de liaison avec les entités naturelles. Là où le bocage est dense, la faune peut se déplacer plus facilement. La haie a d'autres vertus comme la filtration de l'eau victime des pollutions diffuses (azote, produits phytosanitaires), le piégeage du carbone, l'effet brise-vent et ombre pour les cheptels et les cultures... Elle fournit ainsi de nombreux services écosystémiques d'ordre écologique, culturel et sociétal pour la population. La préservation des haies et du bocage est ainsi un enjeu prioritaire au sein des travaux du diagnostic territorial de la DR Bretagne.



Les actions 2021 au plus près des haies

La DR Bretagne a organisé quatre rencontres techniques afin d'approfondir les connaissances des agents, grâce à des échanges variés sur la protection réglementaire des haies, leur connaissance, mais aussi à l'aide de travaux pratiques sur le terrain « au pied de la haie ».

Les échanges avec les acteurs locaux, élus, collectivités, services de l'Etat, syndicats de bassins versants, fédérations départementales des chasseurs, AFAC-agroforesteries et agriculteurs ont permis de valoriser les actions des acteurs impliqués localement, leur nécessaire coordination, mais aussi les points de progrès pour une meilleure préservation du bocage breton. Ces rencontres techniques ont bénéficié à 134 personnes.

Par ailleurs, la DR Bretagne s'est impliquée dans des actions de connaissance (dispositif de suivi du bocage et diagnostic territorial), le développement des actions de police, la mobilisation des acteurs et la communication avec le Carrefour des gestions locales de l'eau.

Et après 2021 ?

L'action engagée en 2021 par la DR Bretagne sur la préservation du bocage se poursuit avec la mise en œuvre d'une stratégie pluri-annuelle, confirmant que le sujet reste une priorité.

On peut citer ici des points dédiés dans les MISEN** départementales, des travaux avec les Parquets pour proposer des stages de sensibilisation proposés en alternative aux poursuites ou encore l'appui au développement de la marque « Végétal Local » et du Label haie de l'OFB.



* Source : Agreste Bretagne et Observatoire de l'Environnement en Bretagne, OEB

** MISEN : mission Inter-services de l'Eau et de la Nature

Diagnostic territorial : à la sauce armoricaine...

Diagnostic territorial : définition

Agir pour la reconquête de la biodiversité implique en premier lieu une bonne connaissance du territoire, des enjeux de biodiversité et des acteurs :

- Comment fonctionnent les écosystèmes de la région (eau, terre, mer) ?
- Quelles pressions impactent ces systèmes ?

Dès 2020, la DR Bretagne a initié la réalisation d'un diagnostic territorial, outil de priorisation de ses actions guidé par les problématiques de biodiversité mais aussi outil managérial de construction de l'établissement.

A quoi cela sert-il ?

- A prendre du recul
- A mieux connaître les enjeux à partir de jeux de données géographiques pressions / impacts
- A connaître les jeux d'acteurs de la biodiversité en Bretagne pour mieux positionner l'action de l'OFB (plus-value)
- A savoir où l'OFB doit mener prioritairement ses actions (zonage territorial)
- A établir un état des lieux contextuel sur la biodiversité des espèces, des milieux, des pressions et des acteurs.

Une démarche participative au plus près du terrain

A partir des pré-diagnostic 2019 fournie par les services départementaux, une équipe-projet, rassemblant différentes compétences au sein de la DR, s'est réunie pour travailler sur la définition d'une matrice d'enjeux et d'actions liées en lien avec chaque grande pression IPBES. Ce travail a été ensuite partagé avec les services départementaux afin d'évaluer collectivement l'importance des enjeux, puis de construire une vingtaine de fiches pratiques « enjeux / actions ».

Quelle production pour ce diagnostic ?

Réalisation d'un kit de 22 fiches enjeux – actions OFB et 23 projets SIG exprimant par enjeu, l'état, les pressions et les réponses apportées.



Diagnostic territorial : et après ?

Le diagnostic territorial doit être utilisé au quotidien par tous les services pour la programmation des actions de la DR Bretagne. Il sera également partagé avec ses partenaires (DREAL, DDTM, ABB, Région Bretagne...) pour évoluer progressivement vers une analyse stratégique territoriale.



Parc naturel marin d'Iroise

En 2021, le Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) a réalisé son 11^e programme d'actions suite à la validation de son plan de gestion en septembre 2010.

Sources de financement

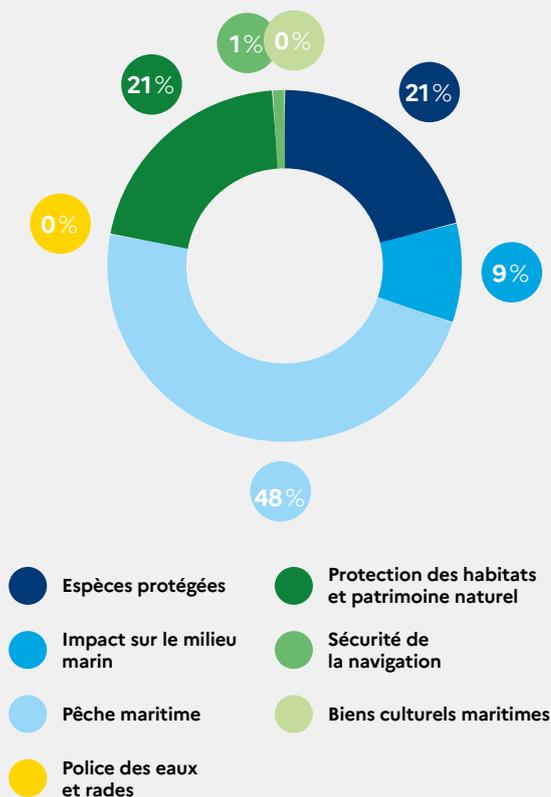
En 2021, le PNMI a disposé d'un budget opérationnel d'1M€. En complément, il a fait appel à des financeurs externes. Il a bénéficié de recettes du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour le projet ARPI qui permet d'analyser les risques que font peser les activités de pêche sur les habitats des zones protégées « Natura 2000 » et sur les espèces protégées sur le territoire du Parc. Ce nouveau projet s'ajoute à ceux déjà engagés en 2019 et 2020 (BCHT, DEFIPEL, MARHA, charte ports propres, pêcheurs partenaires ou PPP). Aux financements européens s'ajoutent celui du plan France Relance pour un montant de 4M€ à engager sur 2021-2022.

Les opérations

50 missions de surveillance et de contrôle ont été programmées et coordonnées en 2021. La mission surveillance - contrôle représente environ 10% de l'activité du service opérations en 2021.

Le nombre de missions est en recul sensible par rapport aux années précédentes : les équipes du Parc ont été fortement mobilisées par la mise en œuvre de projets importants : DEFIPEL, Preventing Plastic Pollution, programme d'embarquements...

Répartition du nombre de missions dédiées à la police par domaine



25 missions de contrôle ont été conduites en mer : surveillance des activités de plaisance (pêche de loisir et sécurité de la navigation) et de pêche professionnelle (chalutage dans les 3 milles, récolte du goémon, cantonnement de la chaussée de Sein).

A terre, 17 missions de contrôle ont été menées sur l'ensemble du littoral. Si les activités de pêche à pied sont particulièrement ciblées, ces missions permettent également d'assurer une surveillance générale sur d'autres activités et pratiques (carénage sauvage, circulation d'engins motorisés sur le domaine public maritime, réglementation des mouillages...). Des opérations de recherches de produits interdits ont été menées sur les aires de carénage dans le périmètre du Parc.

102 contrôles ont ainsi été effectués (266 personnes ou navires) sur l'ensemble du périmètre du PNMI. 18 infractions ont été relevées, dont 10 qui ont fait l'objet d'une procédure d'enquête judiciaire et de sanctions pénales (peines d'amende).

Les moyens du PNMI concourent au dispositif permanent de l'Action de l'État en Mer (AEM). A ce titre, ils apportent régulièrement leur concours à des missions d'assistance ou de sauvetage en mer et participent aux actions mises en place dans le cadre des journées de sécurité des loisirs nautiques coordonnées par la préfecture maritime, en saison estivale. Les équipages du Parc ont notamment été engagés dans 3 missions de sauvetage et d'assistance en mer sous coordination du CROSS*.

*CROSS : Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage



Navire Valbelle basé au Conquet - Chenal du Four - PNMI
© Laëtitia Beauverger

Connaître et surveiller la qualité des eaux et des habitats

Les points de contact Terre-Mer

Le Parc naturel marin est un réceptacle de nombreux apports terrestres. Hors des cours d'eau principaux, il est souvent difficile d'identifier les sources de pollution. Chaque année, des investigations permettent de préciser leur origine sur certains exutoires. L'inventaire des rejets côtiers, mené depuis 2015, a permis de reconnaître 149 exutoires. En 2021, de nombreuses analyses ont été réalisées sur le secteur de la baie de Douarnenez et sur les communes de Porspoder et Ploumoguer. L'équipe du PNMI a identifié plusieurs sources de pollution dont une station d'épuration et quelques exploitations agricoles. Des actions sont programmées en 2022 à travers la mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) pour réduire ces pollutions (contrôle, inspection des installations).

Le plancton

Dans le cadre du projet DEFIPEL un travail de traitement des données historiques du suivi planctonique, mis en place depuis 2010 dans le parc marin, a été réalisé afin d'évaluer les variations saisonnières et interannuelles de la valeur nutritive du plancton. Ce travail a permis de mettre en évidence une saisonnalité de la qualité nutritive du plancton de l'écosystème pélagique de la mer d'Iroise.

Cartographier les habitats

Appuyé par le programme Life Mahra, le PNMI a poursuivi ses projets de cartographie des habitats marins.

La Chaussée de Sein a été identifiée dès la création du Parc comme un espace prioritaire pour la protection du milieu marin. De nombreuses actions de gestion y ont été menées au cours des dernières années. Pourtant, certaines zones intertidales et subtidales restent méconnues. Un projet de cartographie des habitats de la Chaussée de Sein a donc débuté fin 2020. La première phase d'investigation sur le terrain a démarré en 2021 et les résultats devraient être communiqués fin 2022.



Prélèvement de zooplancton - PNMI
© Livier Schweyer / OFB



© IDRA Bio & Littoral



© Stéphane Dixneuf / OFB

Sensibilisation

Les chartes partenaires

Le programme d'embarquement Obsmer-PNMI a été l'occasion de promouvoir la charte « pêcheurs partenaires » auprès des patrons-pêcheurs. En 2021, plus d'une quarantaine de marées ont été suivies par les agents du PNMI à bord des navires de pêche professionnelle. Un film promotionnel de la charte a été réalisé à l'attention du grand public et de la profession.

<https://www.youtube.com/watch?v=bYuU89Y7K7Y&t=20s>

L'objectif est d'atteindre plus d'une vingtaine de signataires à la fin de l'hiver 2022.

La nouvelle charte « guide partenaire » compte fin 2021 45 signataires, sur 82 structures de loisirs nautiques identifiées sur le périmètre du Parc.

Enfin, la charte « port partenaire » a été signée par la totalité des ports et mouillages présents dans le périmètre du Parc.

Le programme P'tits Mousses de l'Iroise et les AME

Comme chaque année, une nouvelle thématique a été proposée aux écoles des communes littorales et insulaires du Parc. En 2021, les enfants sont ainsi partis à la découverte des « supers pouvoirs des animaux marins de l'Iroise » ! 1182 enfants, de la toute petite section à la sixième, ont pu bénéficier de 142 animations réalisées en classe et sur le terrain. Une partie de ces animations sont réalisées par des partenaires du PNMI.

Durant l'année scolaire 2020-2021, l'équipe du PNMI a accompagné, en tant que référent trois projets d'aires marines éducatives : le collège du Ponant à Molène et à Ouessant et les CM de l'école Jean Monnet du Conquet. Tous trois ont obtenu leur labellisation.



Communication et sensibilisation du grand public

En 2021, les publications sur les réseaux sociaux du PNMI ont comptabilisé 228 401 vues cumulées sur l'année. Le public des abonnés est français à plus de 90% dont les trois-quarts originaires du Finistère. La sensibilisation du grand public s'est concentrée sur l'approche des mammifères marins et la vigilance pendant la période de nidification.

15 600 exemplaires de l'annuaire des marées ont été distribués aux usagers

et aux habitants des communes littorales. Une double page présente les enjeux de l'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise. 34 000 exemplaires du magazine du Parc « Journal de bord » ont été distribués aux habitants des communes du Parc. Au sommaire, le patrimoine culturel lié à la pêche sardinière, et l'actualité de la recherche sur les corrélations plancton/sardine.

Gestion

La nouvelle réserve naturelle nationale d'Iroise

A l'issue de deux ans et demi de travaux de concertation, l'extension du périmètre et la modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale d'Iroise ont été actées par le décret n°2021-1149 du 4 septembre 2021. Le PNMI a été reconduit en tant que gestionnaire de la réserve.

L'extension de la réserve a fait l'objet d'une annonce officielle par Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, lors du Congrès mondial de la nature. Cette extension contribue à l'engagement du gouvernement, dans le cadre de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP).

Le nouveau périmètre de la réserve naturelle nationale d'Iroise représente une superficie de 1129 ha, soit plus de 120 ha de domaine terrestre et 1008 ha en mer. La colonne d'eau n'est pas intégrée au périmètre d'extension, contrairement aux habitats marins intertidaux*.

Le PNMI et les politiques publiques

Plusieurs directives européennes imposent aux états membres de travailler à la protection des habitats et des espèces, à l'atteinte d'un bon état écologique ou à la planification spatiale en mer. Le plan de gestion du PNMI, adopté en 2010, prévoyait déjà l'atteinte de la plupart de ces objectifs. La carte des vocations, les suivis réalisés pour le tableau de bord ou la politique du conseil en matière de protection sont autant d'éléments qui ont permis d'anticiper la déclinaison française de ces directives.

* Désigne en océanographie un espace de côte maritime, appelé zone intertidale ou estran, compris entre les deux niveaux des marées, basses et hautes.

DIRECTION RÉGIONALE BRETAGNE

**Siège : 84 rue de Rennes
35510 Cesson-Sevigne
02 23 45 06 06
dr.bretagne@ofb.gouv.fr
<https://www.ofb.gouv.fr/bretagne>**

Service départemental d'Ille et Vilaine

Bât. A le Ouessant-Campus Atalante
Champeaux
9 rue Maurice Fabre
35000 Rennes
Tél. 02 99 41 15 99
sd35@ofb.gouv.fr

Service départemental des Côtes-d'Armor

5 boulevard Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 33 01 71
sd22@ofb.gouv.fr

Service départemental du Finistère

- SITE DE QUIMPER
2 boulevard du Finistère
29325 Quimper Cedex
Tél. 02 98 82 69 24
- SITE DE LANDERNEAU
1 rue Ingénieur J. Frimot
Hôtel Entreprise Mescoat
29800 Landerneau
Tél. 02 98 24 97 76
sd29@ofb.gouv.fr

Service départemental du Morbihan

1 allée du Général Le Troadec
BP 520
56019 VANNES Cedex
Tél. 02 97 47 02 83
sd56@ofb.gouv.fr

Parc naturel marin d'Iroise

- SITE DU CONQUET
Pointe des Renards
29217 Le Conquet
- SITE DE DOUARNENEZ
Ile Tristan
29100 Douarnenez
Tél. 02 98 44 17 00
parcmarin.iroise@ofb.gouv.fr